



**Le GRÉSIVAUDAN**  
communauté de communes

## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **23 SEPTEMBRE 2024**  
Délibération n° **DEL-2024-0314**

Objet : Actualisation du tableau des emplois

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74

Présents : 61  
Pouvoirs : 6  
Absents : 0  
Excusés : 13  
Pour : 67  
Contre : 0

Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Préfecture le

**30 SEP. 2024**

et publié le

**30 SEP. 2024**

Secrétaire de séance :  
Coralie BOURDELAIN

Le lundi 23 septembre 2024 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 17 septembre 2024.

Présents : Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Christophe ENGRAND, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Nelly GADEL, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, André GONNET, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Valérie PETEX, Sandrine PISSARD-GIBOLLET, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Annie TANI, Jean-Claude TORRECILLAS, Régine VILLARINO

Pouvoirs : Cécile CONRY à François BERNIGAUD, Claudine GELLENS à Jean-François CLAPPAZ, Christelle MEGRET à Sidney REBBOAH, Guillaume RACCURT à Henri BAILE, Martine VENTURINI à Françoise MIDALI, Françoise VIDEAU à François OLLEON

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code général de la fonction publique,  
Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**



Vu l'ordonnance n° 2020-387 du 1<sup>er</sup> avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de formation professionnelle,

Vu le décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant,

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant les besoins des directions pour assurer la bonne continuité du service rendu au public, mais également suite aux évolutions de service,

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire, de valider l'évolution du tableau des emplois de la collectivité comme présenté ci-dessous.

Ces derniers correspondent aux crédits budgétaires inscrits aux budgets.

*Légende : Temps complet = TC / Temps non complet = TNC / Catégorie = Cat.*

*DSG = Direction Secrétariat Général / DC = Direction Communication / DG = Direction Générale / DRH = Direction Ressources Humaines / DFCP = Direction Finances & Commande Publique / DSI = Direction Systèmes Informations / DPST = Direction Patrimoine & Services Techniques / DGD = Direction Gestion des Déchets / DEA = Direction Eau & Assainissement / DEVECO = Direction Développement Economique / DALE = Direction Aménagement, Logement & Environnement / DCPC = Direction Culture & Patrimoine Culturel / DEJP = Direction Enfance, Jeunesse & Parentalité / DSMT = Direction Sports, Montagne & Tourisme / DASS = Direction Autonomie, Santé & Solidarités / EHPAD = Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes*

### **Emplois permanents :**

Les emplois permanents seront occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base des articles L.332-8 2° ou L.332-14 du Code général de la fonction publique.

La rémunération de l'agent ne pourra pas dépasser l'indice brut sommital du cadre d'emploi de recrutement.

Création / Suppression	Nbr de poste	Cat.	Grade ou Cadre d'emplois	TC / TNC	Temps de travail hebdo	A compter du	Budget	Motif	Direction
Suppression	1	A	Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux	TC	35h00	23/09/2024	Eau	Recrutement sur nouveau cadre d'emplois	DEA
Création		C	Grade d'adjoint technique						
Suppression	1	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	TC	35h00	23/09/2024	Eau	Recrutement sur nouveau cadre d'emplois	DEA
Création			Grade d'agent de maîtrise principal						
Suppression	1	C	Grade adjoint technique	TC	35h00	01/10/2024	Principal	Réussite examen professionnel	DEA
Création			Grade adjoint technique principal de 2ème classe						
Suppression	1	B	Grade de technicien	TC	35h00	01/10/2024	Principal	Recrutement sur nouveau	DSI

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**



Création			Grade de technicien principal de 2ème classe					cadre d'emplois	
Suppression	1	A	Cadre d'emplois des assistants sociaux-territoriaux ou des moniteurs éducateurs ou des psychologues territoriaux	TNC	3h02	23/09/2024	Principal	Modification du temps de travail avec recrutement sur nouveau grade	DEJP - LAEP "Le cerf-volant"
Création			Grade d'assistant socio-éducatif		2h43				
Suppression		A	Grade d'assistant socio-éducatif						
Création	1	A/B	Cadre d'emplois des psychologues ou des puéricultrices ou des éducateurs de jeunes enfants ou des assistants socio-éducatifs ou des auxiliaires de puériculture ou des moniteurs éducateurs territoriaux	TNC	03h02	01/10/2024	Principal	Recrutement sur nouveau cadre d'emplois	DEJP - LAEP "Le Tipi"
Suppression	1	A	Cadre d'emplois des psychologues ou des puéricultrices ou des éducateurs de jeunes enfants ou des assistants socio-éducatifs ou des auxiliaires de puériculture ou des moniteurs éducateurs territoriaux	TNC	16h16	23/09/2024	Principal	Fusion RPE & LAEP	DEJP - LAEP "Le Tipi" et RPE 3
Suppression	1	A	Grade d'assistant socio-éducatif	TNC	28h00	01/10/2024	Principal	Changement de temps de travail	DEJP - RPE Granier secteur 2
Création			Grade d'assistant socio-éducatif	TC	35h00				
Suppression	1	B	Grade auxiliaire de puériculture de classe supérieure	TC	35h00	23/09/2024	Principal	Rectification tableau effectif	DEJP - MA "Lumboutchous"
Création			Grade auxiliaire de puériculture de classe normale						
Suppression	1	A	Grade d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	TC	35h00	23/09/2024	Principal	Changement temps de travail	DEJP - MA "l'Epitaile"
Création			Grade d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	TNC	28h00				
Suppression	1	C	Grade d'agent social	TC	35h00	01/10/2024	Principal	Réussite concours	DEJP - MA "Les bou'tchous"
Création		B	Grade d'auxiliaire de puériculture						
Suppression	1	C	Grade d'agent social principal de 2ème classe	TC	35h00	01/10/2024	Principal	Réussite concours	DEJP - MA "La ronde des petits poucets"

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**



Création		B	Grade d'auxiliaire de puériculture						
Création	1	C	Grade d'adjoint administratif	TC	35h00	23/09/2024	Principal	Détachement suite reclassement	DEJP - Pôle famille
Suppression	1	C	Grade d'adjoint technique principal de 2ème classe	TC	35h00	23/09/2024	Principal	Recrutement sur nouveau cadre d'emplois	DASS - EHPAD
Création			Grade d'agent social						
Suppression	1	C	Grade d'agent de maîtrise	TC	35h00	01/10/2024	Principal	Recrutement sur nouveau cadre d'emplois	DASS - EHPAD
Création			Grade d'agent social						
Suppression	1	B	Grade de rédacteur	TC	35h00	01/10/2024	Principal	Recrutement sur nouveau cadre d'emplois	DASS
Création		A	Grade d'attaché						
Suppression	1	C	Grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe	TC	35h00	23/09/2024	Principal	Recrutement sur nouveau cadre d'emplois	DCPC
Création			Grade d'adjoint administratif						
Suppression	1	B	Cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine	TC	35h00	01/10/2024	Principal	Recrutement sur nouveau cadre d'emplois	DCPC
Création		A	Grade d'attaché de conservation du patrimoine						
Suppression	1	A	Grade d'attaché principal	TC	35h00	23/09/2024	Principal	Recrutement sur nouveau cadre d'emplois	DSG
Création			Grade d'attaché						
Suppression	1	A	Cadre d'emplois des attachés territoriaux	TC	35h00	01/10/2024	Principal	Recrutement sur nouveau cadre d'emplois	DALE
Création			Grade d'ingénieur						
Suppression	1	A/B	Cadre d'emplois des ingénieurs ou des techniciens territoriaux	TC	35h00	23/09/2024	Principal	Recrutement sur nouveau cadre d'emplois	DRH
Création		A	Grade d'attaché						
Suppression	1	B	Grade de rédacteur principal de 1ère classe	TC	35h00	01/10/2024	Principal	Nomination sur autre grade suite à réussite concours	DFCP

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**



### Promotion interne & avancement de grade 2024 :

Création / Suppression	Nbr de poste	Cat.	Grade ou Cadre d'emplois	TC / TNC	Temps de travail hebdo	A compter du	Budget	Direction
Création	1	B	Grade de technicien	TC	35h00	01/10/2024	Principal	DGD
Création	1	A	Grade d'attaché	TC	35h00	01/10/2024	Principal	DEVECO
Suppression	3	C	Grade d'adjoint technique principal de 2ème classe	TC	35h00	01/10/2024	Principal	DPST / DCPC - Espace Aragon / DGD
Création			Grade d'agent de maîtrise					
Suppression	1	C	Grade d'adjoint technique principal de 1ère classe	TC	35h00	01/10/2024	Gestion des déchets	DGD
Création			Grade d'agent de maîtrise					
Suppression	1	C	Grade d'adjoint technique	TC	35h00	01/10/2024	Gestion des déchets	DGD
Création			Grade d'agent de maîtrise					
Suppression	1	C	Grade d'agent de maîtrise	TC	35h00	01/10/2024	Principal	DSI
Création			Grade d'agent de maîtrise principal					

### Emplois non permanents (Accroissement temporaire d'activité) :

L'article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique, permet aux collectivités et établissements publics de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité. Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs, ils seront pourvus uniquement par des agents contractuels.

Considérant, comme les années précédentes, les besoins des directions pour assurer la bonne continuité du service rendu au public, notamment au regard des nombreux services à la population, et des contraintes réglementaires encadrant le recrutement (délais de vacance, de publication, durée des remplacements), la collectivité ou l'établissement public pour répondre rapidement aux exigences de continuité de service, prévoit la création de ces postes non permanents ; ces derniers seront utilisés si nécessaire au regard des nécessités de continuités de service.

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**



Création / Suppression	Nbr de poste	Cat.	Cadre ou Grade	TC / TNC	Temps de travail hebdo	Date de début	Date de fin	Budget	Direction
Création	2	A	Grade d'infirmier en soins généraux ou infirmier de classe normale	TC	35h00	01/10/2024	30/09/2025	Principal	DASS - EHPAD
Création	1	A	Grade de psychologue	TC	35h00	01/10/2024	30/09/2025	Principal	DASS - EHPAD
Création	1	C	Grade d'adjoint administratif	TC	35h00	01/10/2024	30/09/2025	Principal	DASS - France Service
Création	1	B	Grade de rédacteur	TC	35h00	01/10/2024	30/09/2025	Principal	DCPC
Création	1	B	Grade d'assistant de conservation du patrimoine	TC	35h00	01/10/2024	30/09/2025	Principal	DCPC
Création	1	C	Grade d'adjoint administratif	TC	35h00	01/10/2024	30/09/2025	Principal	DCPC
Création	1	C	Grade d'adjoint technique	TC	35h00	01/10/2024	30/09/2025	Principal	DEJP - ALSH
Création	1	C	Grade d'adjoint technique	TC	35h00	01/10/2024	30/09/2025	Principal	DPST
Création	9	C	Grade d'adjoint technique ou d'adjoint administratif	TC	35h00	01/10/2024	30/09/2025	Eau / Assainissement	DEA
Création	1	C	Grade d'adjoint administratif	TNC	17h30	23/09/2024	31/03/2025	Principal	DALE

### **Apprentissage :**

Considérant, que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration; et que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui.

Considérant la volonté de la communauté de communes Le Grésivaudan de participer à l'insertion professionnelle des jeunes en les formant à de nombreux diplômes, du CAP au Master.

L'apprentissage reste un des outils de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences qui permet d'anticiper les départs à la retraite en envisageant un nouveau mode de recrutement, qui facilite l'intégration dans la fonction publique territoriale après une période test pour l'employeur comme pour l'apprenti. Il crée également des opportunités d'échanges de compétences et de connaissances entre l'apprenti et les agents ;

L'apprenti bénéficie du statut de salarié et perçoit une rémunération minimale correspondant à un pourcentage du SMIC en fonction de son âge, du diplôme préparé et de son ancienneté dans le contrat. Cette rémunération sera réévaluée si les nécessités du service le justifient.

Considérant qu'il revient à la communauté de communes Le Grésivaudan de prendre en charge le coût de la formation, que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2021.

***La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.***



Création / Suppression	Nbr de poste	TC / TNC	Temps de travail hebdo	Date de début	Date de fin	Budget	Direction
Création	1	TC	35h00	01/10/2024	31/12/2024	Principal	DEJP/M-A
Création	1	TC	35h00	01/10/2024	30/06/2027	Principal	DEJP/M-A
Création	1	TC	35h00	01/10/2024	30/06/2027	Principal	DEJP/M-A
Création	1	TC	35h00	01/10/2024	31/03/2026	Principal	DEJP/M-A
Création	2	TC	35h00	01/10/2024	30/06/2025	Principal	DSMT
Création	2	TC	35h00	01/10/2024	30/06/2026	Principal	DEJP/ALSH
Création	1	TC	35h00	01/10/2024	30/09/2025	Principal	DEJP/ALSH
Création	1	TC	35h00	01/10/2024	30/04/2026	Principal	DEJP/ALSH
Création	1	TC	35h00	01/10/2024	05/07/2025	EHPAD	DASS/EHPAD
Création	1	TC	35h00	01/10/2024	03/07/2026	Principal	DPST
Création	1	TC	35h00	01/10/2024	31/08/2026	Assainissement	DEA
Création	1	TC	35h00	01/10/2024	08/09/2025	Principal	DASS
Création	1	TC	35h00	01/10/2024	30/09/2025	Principal	DCPC
Création	1	TC	35h00	01/10/2024	08/09/2025	Principal	DEVECO
Création	1	TC	35h00	01/10/2024	08/09/2025	Eau	DEA
Création	1	TC	35h00	01/10/2024	03/09/2025	Eau	DEA
Création	1	TC	35h00	01/10/2024	12/09/2025	Principal	DG
Création	1	TC	35h00	01/10/2024	05/09/2025	Principal	DEVECO

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre ont signé tous les membres présents.  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **23 SEP. 2024**

Le Président,  
Henri BAILE



**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

